



## COMMUNE DE BAVOIS

### PREAVIS MUNICIPAL NO 11/2022 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 MARS 2022

---

**OBJET : Suite de projet des apports de terre sur les terrains humifères de la commune  
de Bavois sur les parcelles 108, 136 et 149**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

**Projet :**

La législature précédente, le Conseil communal avait accepté le préavis municipal no **23/2018** « Apport de matériaux terreux sur les terrains agricoles communaux » concernant l'étude d'impact. Cette dernière a prouvé la nécessité d'intervenir sur les sols humifères de la commune et a débouché sur le préavis no **37/2020** « Apport de matériaux terreux sur la parcelle communale agricole no 82 ». Nous vous invitons à lire les dits préavis afin de comprendre la suite du projet.

La fin des travaux d'amélioration de sol sur la parcelle 82 est à bout touchant. Ces travaux ont donné entière satisfaction aux pédologues qui suivent ces projets pilotes relatifs à la diminution de la minéralisation des terres humifères ainsi qu'aux divers exploitants agricoles. L'entreprise DynaEcosol, seule entreprise spécialisée dans ce genre de travaux, a su améliorer ses techniques afin de garantir un tassement minimum des sols. C'est pourquoi la municipalité souhaite étendre ces améliorations aux soldes des parcelles de terre humifère, propriété de la commune, soit les parcelles nos 108, 136 et 149. Une étude préliminaire permettant de déterminer la pertinence de ce genre de travaux a été effectuée. Le rapport pédologique montre que 15.6 ha nécessitent un apport de terre pour garantir une pérennité de la production agricole sur ces sols.

Malgré des performances accrues de l'entreprise, la taxe d'entrée de matériaux sablonneux de Frs. 12-/m<sup>3</sup> de terre ne couvrent pas l'entier des frais d'amélioration de parcelle. Un montant de 2.- /m<sup>3</sup> reste à charge de la commune. La municipalité a obtenu les subventionnements suivants : 40% pour le Canton et 27% pour la Confédération. Ces subventions s'appliquent tant pour les travaux que pour les études et suivis pédologiques.

**Coût des travaux :**

Surface à remblayer : 15,6 ha

Volume de terre sablonneuse totale : 15,6 x 3500 = 54'600 m<sup>3</sup>

Coût total des travaux 54'600 m <sup>3</sup> x 2.-/m <sup>3</sup> .....	fr.	109'200.00
Etude préliminaire, étude hydrogéologique, analyse de terre et enquête....	fr.	29'000.00

Suivi pédologique.....	fr.	6'000.00
Divers et imprévus .....	fr.	2'800.00
<b>Total TTC .....</b>	<b>fr.</b>	<b><u>147'000.00</u></b>

**Financement :**

La Municipalité propose de financer le montant de fr. 48'510.- par la trésorerie courante et le solde par les subventions cantonale de 40 % et fédérale de 27 %.

**Conclusion :**

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

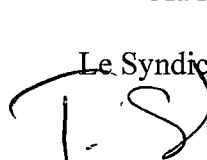
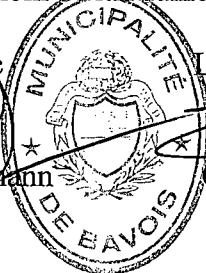
**Le Conseil communal,**

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission ad hoc,

**Décide :**

- D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux sur les parcelles 108, 136 et 149 pour un montant de fr. 147'000.-.
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir comptablement les travaux sur une durée de 10 ans, après déduction des subventions à recevoir.
- De décharger les commissions de gestion et finances et ad hoc de leur mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire  
Thierry Salzmann  Carole Pose

Bavois, le 3 février 2022